

Procès France Télécom: les dirigeants se cachent derrière l'organigramme

PAR MATHILDE GOANEC
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 4 JUIN 2019

Trois suicides et une tentative de suicide ont occupé les débats, en ouverture de la cinquième semaine du procès France Télécom. Dans la salle d'audience à Paris, la recherche de responsabilités sur le harcèlement moral se heurte à un organigramme insondable.

Jean Perrin, dont le frère Robert s'est suicidé en mai 2008, lui-même ex-employé de France Télécom, a trouvé la formule qui pourrait résumer l'ambiance de ce procès France Télécom. « *Ce qui est atterrifiant dans cette affaire, c'est d'entendre les prévenus toujours dire "c'est pas nous" et "on",* a expliqué l'homme, le 4 juin 2019, à la barre du tribunal de grande instance de Paris. *Enfin, on était dirigés par des "c'est pas nous" qui appliquaient les directives des "on" d'en haut. Il faudrait que les prévenus fassent leur mea culpa et arrêtent d'être dans le déni !* »

La réponse à ce témoignage de l'un d'entre eux, Louis-Pierre Wenès, donne elle aussi le ton. Alors que la discussion s'achève sur le sort réservé à Robert Perrin au cours des dernières années de sa carrière, l'ancien numéro deux du groupe se lève une dernière fois et interpelle la présidente : « *Je rappelle que par rapport à monsieur Perrin, je suis N+5.* » Soit à cinq échelons hiérarchiques au-dessus de l'ancien agent.

Les avocats de la défense, bien en peine de minimiser les témoignages terrifiants des proches, qui se succèdent à la barre au sujet des trois premiers suicides retenus dans l'ordonnance de renvoi pour l'année 2008, déroulent leur stratégie : les prévenus, tous de hauts dirigeants, n'étaient pas au courant, ni des suicides ni de la mise en œuvre locale des transformations décidées au sommet de l'entreprise. Et si certains salariés ont perdu pied, c'est sûrement la faute de leurs managers directs, trop durs, ou pas assez attentifs.

Le point d'orgue est atteint lorsque Jacques Moulin, ex-directeur des ressources humaines pour la France, passé par la direction territoriale Grand Est, où deux suicides ont eu lieu coup sur coup, détaille les transformations et redécoupages que les ressources humaines elles-mêmes ont subies, en 2008, et explique qu'il « *était un directeur des ressources humaines sans la charge des relations sociales* ». La présidente Cécile Louis-Loyant s'énerve alors franchement. « *Vous faisiez donc remonter à M. Lorient [ancien directeur des relations sociales – ndlr], à M. Barberot [ancien DRH du groupe – ndlr], mais ensuite plus rien ne se passait ? C'est quand même caricatural ! D'autant qu'on est dans une période un peu cruciale quand même !* »

L'avocat de Jacques Moulin, M^e Maisonneuve, saisit la balle au bond : « *Dites-moi à l'encontre de qui, dans ce procès, on retient le harcèlement moral ? Cela n'a toujours pas été précisé et mon client n'a pas été entendu sur ces cas lors de l'instruction !* »

Son confrère, M^e Weil, avocat de Didier Lombard, en rajoute une couche et ironise : « *Le caractère un peu novateur du procès, avec ce motif de harcèlement moral structurel, ne calme pas les humeurs des uns et des autres...* »

Pourtant, à chaque fois, c'est la même histoire qui se répète, ce qui affaiblit un tantinet l'hypothèse de cas isolés, sans aucun rapport les uns avec les autres. Ceux qui sont morts en 2008 ou ont tenté de mettre fin à leurs jours étaient tous des techniciens ou des cadres de France Télécom, sous la menace réelle ou suggérée d'une suppression de poste, ou engagés dans une transformation technologique à « *marCHE forcée* ».

Ghislaine Régnier vient ainsi témoigner du calvaire enduré pendant des mois par son mari, qui s'est donné la mort par arme à feu dans la nuit du 3 au 4 mai 2008. Ce fonctionnaire, technicien sur le site de Longwy en Alsace-Lorraine, a laissé un mot à sa famille : « *J'en ai plein la tête, je souffre trop.* » Son fils est également présent dans la salle d'audience. Il épaulera sa mère, en pleurs, quand elle quitte la salle d'audience.

Jean-Marc Régnier a travaillé comme « *lignard* » pendant trente ans, intervenant pour régler les problèmes de raccordement au téléphone chez les

particuliers. Sa famille et ses anciens collègues ont témoigné de son angoisse de voir son métier disparaître, angoisse qui le pousse à s'inscrire à une formation interne, pour travailler sur la technologie ADSL. Il y perd très vite pied et la peur, en cas d'échec, de « finir sur une plateforme d'appels » tenaille ce salarié. Son service bruisse de rumeurs de restructuration, une vraie « guerre psychologique », raconte ses collègues, selon le dossier d'instruction.

Un jour, de retour d'un module de formation à Bordeaux, sa femme le retrouve blanc comme un linge. « Ce n'était plus le même homme. » Il tourne en rond, demande de l'aide à son fils pour s'y retrouver dans les méandres d'Internet, ressassant son inquiétude. Quelques jours plus tard, il se suicide. « C'était un homme jovial, ouvert. Sans tout cela, Jean-Marc serait en retraite, nous pourrions profiter de nos petits-enfants, rappelle son épouse. Son boulot de technicien existe toujours. Mais sa hiérarchie a insisté pour que les techniciens passent à l'ADSL. Quel gâchis. »

Louis-Pierre Wenès, Jacques Moulin, Olivier Barberot... tous tiennent le même discours : il n'y avait pas de menace de restructuration sur le site de Longwy, aucun salarié n'était obligé de suivre une formation, un manager et les ressources humaines devaient s'assurer que la marche n'était pas trop haute avant d'inscrire un agent à ce type de module. En clair, Jean-Marc Régnier s'est noyé dans un verre d'eau.

« Il n'y a pas eu d'alerte qui nous soit remontée, assure Jacques Moulin. Or cette situation relevait typiquement des cellules écoute et accompagnement que nous avons mises en place. Ce n'est pas remonté non plus dans l'espace développement, pour les changements de carrière. » Ces cellules, à disposition des salariés, pour certains les instruments du plan de réduction des effectifs mis en œuvre par le biais des programmes Act et NExT (*lire l'article de Martine Orange*), étaient-elles connues de Jean-Marc Régnier, et suffisamment proches du lieu de travail de l'agent ? « Elles étaient à Strasbourg, ou Dijon », explique Jacques Moulin. « C'est quand même à deux heures de

Longwy », relève la présidente, après une vérification des distances par son assesseur sur une tablette numérique.

Quinze jours plus tard, le 17 mai 2008, c'est au tour du technicien Robert Perrin de se tuer, par arme à feu, au sein de la même direction territoriale du Grand Est. Son frère, dès le début de son témoignage, demande à donner sa photo aux prévenus, « pour qu'ils se rappellent qu'on parle ici d'humains ». Un cliché de Photomaton agrandi de Robert Perrin, joues pleines et sourire en coin, s'affiche sur l'écran qui domine la salle d'audience, à la demande de la présidente.

Le suicide de Robert Perrin a été reconnu par l'Igas (l'inspection générale des affaires sociales) comme un accident du travail. L'inspecteur chargé du dossier a détaillé dans son rapport le poids du changement d'horaires de travail, sans concertation, qui allait bousculer la vie quotidienne de Robert et de ses collègues, ainsi que la disparition dans la région du service dans lequel il officiait, celui des « liaisons louées » pour les entreprises. À quoi s'est ajouté un déménagement dans un local à visée commerciale, ce qui faisait craindre une profonde mutation des métiers.

Ses collègues techniciens, interrogés dans le cadre de l'enquête judiciaire, sont quasi unanimes : « On nous disait qu'on était vieux, qu'on n'arriverait plus vraiment à suivre » ; « On nous proposait de partir en préretraite ou de créer notre entreprise », d'être « proactifs ». Le supérieur de Robert Perrin déclare même sans fard : « La consigne, c'était de leur demander de partir. »

« La direction n'a rien fait. Pourquoi ne pas avoir tendu la main ? »

Rumeurs infondées, là encore ? Cette fois, ce sont les instances représentatives du personnel qui vont servir de pare-feu à la défense. Impossible de communiquer sur une quelconque restructuration, rappellent les prévenus, sans en avoir préalablement discuté avec les comités d'établissement. Là encore, la présidente du tribunal ne semble pas se satisfaire de ces explications. « On nous parle de ces mutations technologiques à toutes les audiences. Mais ces changements de métier, ils étaient décidés par qui ? Qui répond de ces actes,

alors ? » « *Le CHSCT !* », répond du tac au tac Jacques Moulin, provoquant les exclamations de la salle. Car le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, instance paritaire, est évidemment hors ligne managériale. La présidente n'a pas plus de chance avec Louis-Pierre Wenès, qui s'accroche à son organigramme et à l'un de ses subordonnés, Jean-Pierre Cottet, dans son échange avec elle.

« — *Vous voyez bien que dans le cas de M. Perrin comme pour M. Régnier se pose la question de la vision globale, or tout semble fonctionner en tuyaux d'orgue. Personne ne sait ce qui se passe, alors que tout le monde fait des projets tout le temps !, s'étonne la présidente.*

— *Comme ce sont des projets dans toute la France, je ne sais pas où ça se fait exactement. C'est monsieur Cottet qui va décider,* plaide Louis-Pierre Wenès.

— *Et comment faites-vous pour calmer le jeu quand ça va mal ?*

— *Pour calmer le jeu, il faut que je sois au courant que ça ne se passe pas bien. On a fait des tas de choses, on n'a pas toujours réussi, je suis le premier à le regretter.*

— *Et qui autour de vous est au courant des suicides ? Est-ce que vous est remonté le suicide de M. Perrin par exemple ?,* insiste la présidente.

— *Non, c'était traité au niveau local. C'était la tradition à France Télécom »,* répond Louis-Pierre Wenès.

La série noire a cependant continué. André Amelot s'est suicidé le 19 mai 2018, le jour où il devait reprendre le travail, après un arrêt consécutif à une précédente tentative de suicide. Sa famille ne l'a jamais caché, l'homme souffre depuis de longues années de dépression et de troubles bipolaires. Mais son mal-être s'accroît lorsqu'il se retrouve seul pour exercer son travail, en raison de la suppression de la technologie sur laquelle il intervenait jusque-là, et de « *l'optimisation* » des tournées d'intervention, pensée en haut lieu.

Par ailleurs, son profil relève de la nouvelle politique du « *nomadisme* » dans l'entreprise : désormais, les techniciens qui passent leur temps sur la route ne viennent plus sur leur lieu de travail récupérer leurs missions pour la journée, mais se connectent à un ordinateur chez eux, sans jamais passer par leur base. Cet isolement sera fatal à André Amelot, qui a demandé à plusieurs reprises à travailler en binôme, au sein de l'équipe « *câble* ». Un médecin du travail ira dans le même sens, et se fend d'un courrier en 2007 pour demander que le salarié « *cesse un travail solitaire* », néfaste pour sa santé.

« *Il y a eu trois droits d'alerte sur cet agent,* souligne M^e Teissonnière, l'un des avocats des parties civiles. *Plus une intervention du CHSCT. La direction n'a rien fait. Pourquoi ne pas avoir tendu la main ?* » Alors que la défense s'attache à dépeindre un salarié malade, dépressif notoire, Didier Lombard, l'ancien PDG de France Télécom, tient la ligne : « *Des cas où nous avons un technicien ou une petite équipe de techniciens, seuls experts qui restaient sur du matériel qui allait disparaître, il n'y en a pas eu qu'un... Dans le cas de M. Amelot, je ne sais pas ce qui s'est passé et l'enquête n'a pas révélé qui avait pris cette décision de ne pas l'intégrer dans le service qu'il souhaitait.* »

L'audience s'étire et s'étirole dans ces questions et réponses, presque toujours identiques. Jusqu'au quatrième cas du jour, celui d'Alain Trotel. Celui-ci a tenté de se défenestrer le 26 mai 2008, du 7^e étage du bureau France Télécom de Rouen, avant d'être retenu par deux collègues, ses « *anges gardiens* ». « *Monsieur Lombard en rêvait, je l'ai fait. De la porte ou la fenêtre, j'ai pris la fenêtre* », explique l'ancien cadre, en référence à cette sortie du PDG, lors **d'une réunion en octobre 2006**, devant le top management du groupe.

Ce jour-là, son supérieur le bouscule un peu, ce qui suffit à déclencher « *l'étincelle* », explique Alain Trotel. Mais son geste a une histoire plus longue. En 2007, une réorganisation des services finance est organisée. Alain Trotel perd au passage un certain nombre d'agents sous sa direction, ce qu'il vit mal. En parallèle, un nouveau logiciel de facturation est mis en

place, créant une pagaille sans nom pendant des mois, alors même que le personnel manque. Ses rapports avec son supérieur hiérarchique direct s'enveniment, ce dont témoignent de nombreux collègues, même si Alain Trotel minimise en permanence : « *Il était lui-même sous pression.* »

Après une visite chez le psychiatre en 2007, il finit, selon son épouse, « *placardisé* », quasiment sans plus aucune fonction de management, avant de changer de poste. Sans se remettre vraiment de cet épisode. Dix ans plus tard, il est toujours sous traitement : difficile d'imaginer quel professionnel pouvait être

Alain Trotel, lui qui peine à s'expliquer à la barre, provoquant rires ou propos cinglants des avocats et de la présidente par ses propos parfois embrouillés.

C'est tout l'enjeu de ce procès, qui prend corps à travers ces quatre histoires : le harcèlement moral structurel, systémique, retenu par les juges d'instruction, n'est pas le fait d'individus isolés, dans un *mano a mano* entre agents, ce qui explique aussi qu'aucun supérieur de bas échelon ne soit sur le banc des prévenus. Il est le fruit d'une organisation du travail et de méthodes de management pensées et mises en œuvre pour réduire le personnel. Il reste encore cinq semaines pour le démontrer.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.